FRC 3. 22114

22114

Case FRC 12427

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

En exécution de la loi du 21 nivôse,

PAR P. A. LOZEAU,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Envoyé par décret du 17 ventôse dernier dans le département du Calvados, d'où il est arrivé le 20 prairial,

Des frais qu'il a faits pour remplir sa mission;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

DÉPENSE.

FRAIS de route pour aller à Caen et en revenir	1,618ᵗᵗ 10ˢ
Frais de voyage à Pierre-sur-Dive et à Falaise	478 5
	2,096ᵗᵗ 15ˢ

De l'autre part, ...	2,096#	15s
Frais de voyage à Bernière, où il y avoit eu une insurrection	317	10
Frais de voyage dans le district de Bayeux jusqu'à Isigny, lors de l'insurrection du 3 floréal, pour désarmer les terroristes, réorganiser les autorités constituées et pourvoir aux subsistances.	874	10
Frais de voyage dans le district de Vire jusqu'à Condé, pour donner la chasse aux chouans, réorganiser les autorités constituées et la garde nationale, et pourvoir aux subsistances . . .	1,788	10
Frais de voyage dans le district de Falaise, pour réorganiser les autorités constituées et la garde nationale, pour désarmer les terroristes et pourvoir aux subsistances	957	10
Dépensé à Caen pour ma nourriture, celle de mon secrétaire, le déjeuner de quatre commis et gages de domestique pendant trois mois.	9,914	15
Secours accordés à des familles indigentes pendant le cours de ma mission	1,689	
Pour l'équipement en volontaire du jeune Dupré, âgé de douze ans, qui, lors de l'insurrection de Caen, des 13 et 14 ventôse, s'attacha à l'arbre de la liberté, et ne cessa, malgré le danger qu'il couroit, de crier *vive la République!* tandis que des femmes égarées abattoient l'arbre et poussoient des cris séditieux	220	5
Pour raccommodage de la voiture	116	
Frais d'un courier extraordinaire, envoyé au comité de salut public	1,045	
Frais de couriers extraordinaires sur la route de Caen à Paris, pour faire retourner vers Paris les voitures chargées de grain à Caen, que des malveillans faisoient rétrograder	672	
Gratification et eau-de-vie aux chasseurs qui ont tué sept chouans, ont rapporté quatre fusils, le drapeau et les caisses qu'ils avoient enlevés à une commune.	272	
	19,963#	15s

Ci-contre	19,963ᵗᵗ	15ˢ
Couriers extraordinaires pour faire arrêter les chefs des chouans dans tout le département du Calvados	330	
Payé au citoyen Fremon, gendarme, pour récompense de ses services dans des opérations secrètes.	100	
Dépense faite pour découvrir les embaucheurs pour les chouans, par divers volontaires employés à cet effet	135	10

Dépense pour les bureaux.

Payé au citoyen Bloquet, papetier, pour papier, encre, plumes, cartons et un crayon à coulisse.	1,056	
Payé au citoyen Vincent, principal commis.	1,2	5
Aux citoyens Bazin, Catel et Petit	1,360	
Pour bois et façon d'une caisse destinée à porter les papiers de ma mission, et transport de la caisse à Paris	164	16
Gratification au citoyen Baumes, mon secrétaire	858	14
Total de la dépense	25,004ᵗᵗ	0ˢ

RECETTE.

Ventôse, 18.	J'ai reçu de la trésorerie nationale	6,000ᵗᵗ	0ˢ
Floréal, 20.	J'ai reçu du payeur-général du Calvados, pour acquit d'un mandat que j'ai tiré sur lui à l'ordre de mon secrétaire. . .	6,000	
		12,000ᵗᵗ	0ˢ

	De l'autre part	12,000^{tt} 0s
PRAIRIAL, 13.	J'ai reçu du payeur-général, pour acquit d'un mandat, ordre de mon secrétaire, à prendre sur les trois millions mis à ma disposition par les comités de salut public et des finances . .	10,000
		22,000^{tt} 0s
	Il m'étoit dû pour les avances que j'ai faites.	3,004
	Balance	25,004^{tt} 0s

Cette somme de 3,004^{tt} m'a été remboursée en un mandat du comité d'inspection sur la trésorerie nationale.

Les pièces justificatives de ce compte sont déposées au comité des Inspecteurs du palais national.

Il a été remis à la direction des voitures et selleries de la République, confiée à la surveillance du citoyen Trouville, et en présence du citoyen Fauville, sellier, chef des ateliers de ladite direction, par le citoyen Lozeau, représentant du peuple, la voiture qui lui a été livrée par ladite direction le 18 ventôse dernier.

Signé, TROUVILLE.

J'affirme le présent compte de recette et de dépense sincère et véritable. Paris, le 22 messidor, an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, P. A. LOZEAU.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor, an III.